



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Mardi 2 août 1966

Quarante et unième session

à 10 h 25

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 26 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance	177
Point 24 de l'ordre du jour:	
Mesures en vue de l'application de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	
Rapport du Comité social	189

Président : M. T. BOUATTOURA (Algérie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Algérie, Cameroun, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Autriche, Israël, Italie, Koweït, Norvège, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/4220/Rev.1 ; E/L.1135)

1. Le PRÉSIDENT invite le Président du Conseil d'administration du FISE à présenter le rapport de ce Conseil (E/4220/Rev.1).

2. M. WILLARD (Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) se propose de mettre en lumière l'œuvre accomplie par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'examiner certaines questions particulièrement importantes et d'exposer quelques-uns des objectifs et aspirations du FISE qui, de l'avis du Conseil d'administration, méritent d'obtenir l'appui du Conseil économique et social. L'attribution, en décembre 1965, du prix Nobel de la paix au FISE a donné à celui-ci un sentiment de fierté devant l'œuvre accomplie, mais lui a rappelé aussi qu'il

n'avait pu s'attaquer encore qu'à une infime partie de l'ensemble des besoins. L'attribution de ce prix a appelé l'attention de la collectivité mondiale sur ceux de ses membres qui ont le plus besoin de protection, à savoir les enfants et les adolescents. L'examen des activités de l'année écoulée et des plans établis par le Conseil d'administration pour l'avenir montre que le FISE est décidé à ne négliger aucun effort pour venir en aide à ces éléments de la population.

3. Le Conseil d'administration a tenu sa session de 1966 à Addis-Abéba. A cette occasion, des groupes de membres du Conseil d'administration ont effectué des voyages d'observation en Turquie, en Côte-d'Ivoire, au Kenya, en Nigéria, en Tunisie, en République arabe unie et en République-Unie de Tanzanie pour assister sur place à la mise en œuvre des projets bénéficiant de l'aide du FISE.

4. Le fait que le Conseil s'est réuni pour la première fois en Afrique revêt une signification spéciale. Le Secrétaire exécutif de la CEA a rappelé au Conseil d'administration que, sur la population totale de ce continent estimée à 280 millions d'habitants, on compte 40 % de jeunes de moins de 15 ans ; aujourd'hui encore, sur 10 enfants qui viennent au monde, 3 à 5 meurent au cours de la première enfance et 40 % des enfants n'atteignent jamais l'âge adulte. Si l'évolution démographique actuelle se poursuit, l'Afrique pourrait compter 500 millions d'habitants à la fin du siècle. Une réunion spéciale de trois jours, consacrée aux besoins de l'enfance africaine, qui a été organisée à l'occasion de la session du Conseil d'administration, a confirmé que la majorité des jeunes Africains manquent des soins médicaux essentiels, d'une alimentation appropriée, de moyens satisfaisants d'éducation et de formation professionnelle et de services sociaux élémentaires. Les membres du Conseil sont parfaitement conscients de la gravité des problèmes qui se posent également dans d'autres régions en voie de développement. C'est en tenant compte de cette situation que le FISE s'efforce d'accroître ses ressources.

5. M. Willard désire appeler l'attention du Conseil sur certaines tendances du programme du FISE et indiquer les mesures adoptées par le Conseil d'administration en vue d'assurer l'utilisation la plus productive des fonds disponibles. Au cours de sa session de mai 1966, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'une assistance à 224 projets dans 84 pays et territoires, ainsi qu'à 11 projets interrégionaux, l'ensemble du programme représentant des engagements de dépenses de 28,8 millions de dollars. Sur ce total, 117 projets, correspondant à 65 % des engagements, se rapportent à la santé, notamment à la lutte contre les maladies ; 30 projets, soit 15 % des fonds engagés,

concernent la nutrition ; 41 projets, soit 12 % des fonds engagés, ont trait à l'enseignement et à la formation professionnelle ; 29 projets, soit 4 % des fonds engagés, portent sur la protection de la famille et de l'enfance, et 4 % des fonds engagés sont destinés aux services intégrés et à d'autres projets. La répartition de l'aide du FISE entre les divers domaines dans lesquels s'exerce son action a été à peu près la même qu'au cours des années précédentes ; cette continuité s'explique par diverses raisons, notamment par le désir général du Conseil d'administration de concentrer les efforts sur des projets moins nombreux et plus vastes (compte tenu de l'étendue du pays bénéficiant de l'aide), ainsi que par le fait qu'un grand nombre des projets sont à long terme.

6. Le Conseil d'administration est d'avis que trois tendances nouvelles présentent une importance particulière. Premièrement, une proportion croissante de l'aide du FISE est consacrée à des projets dans lesquels la formation du personnel des pays en voie de développement tient une place considérable. En 1965, 36 % des fonds alloués ont été affectés à de tels projets, contre 29 % pendant la période 1962-1963. Le Conseil d'administration a approuvé cette orientation nouvelle, qui montre que les gouvernements comprennent la nécessité de doter les services destinés à l'enfance d'un personnel qualifié. En second lieu, le Conseil d'administration a approuvé trois projets relatifs à des services intégrés, en réponse à des demandes présentées par la Tunisie, la République arabe unie et la Yougoslavie. On s'efforce, dans le cadre de ces projets, d'acquiescer une vue d'ensemble des besoins de l'enfance et de la jeunesse dans un secteur déterminé et d'élaborer un programme complet répondant à ces besoins dans toute la mesure des ressources disponibles. Les trois projets comprennent des services d'hygiène maternelle et infantile, des activités nutritionnelles, des services de garderie pour les jeunes enfants, une formation primaire professionnelle pour les enfants et les jeunes, et des activités d'éducation des femmes. En troisième lieu, le Conseil d'administration, considérant qu'il n'est pas suffisamment tenu compte des besoins de la jeunesse dans les plans de développement économique et social de nombreux pays, a autorisé certaines activités destinées à faire suite aux conférences régionales sur l'enfance et l'adolescence dans le développement national, qui ont été extrêmement fructueuses. Les conférences régionales qui se sont tenues en Amérique latine en décembre 1965 et en Asie en mars 1966 ont notamment permis de constater que les planificateurs du développement comprennent toujours mieux que les programmes en faveur de l'enfance et de la jeunesse doivent faire partie intégrante de la politique du développement économique et social et que, loin d'être uniquement la conséquence du développement, ils sont, dans une certaine mesure, la condition préalable à la réalisation de ses objectifs. Au cours de ces conférences, on a insisté sur le fait que la jeunesse peut jouer un rôle déterminant dans les changements souhaités. Les responsables de la planification économique et les spécialistes de la programmation ont reconnu que les dépenses consacrées aux services de base en faveur de

l'enfance dans des domaines tels que l'éducation et la santé ne doivent pas être considérées uniquement comme des dépenses de consommation, mais aussi comme des dépenses d'investissement, grâce auxquelles il sera possible d'obtenir un rendement économique plus élevé dans les années à venir.

7. Tout en jugeant encourageantes les perspectives à long terme qui se dégagent de cette évolution, le Conseil d'administration s'est déclaré préoccupé par l'insuffisance des progrès réalisés en ce qui concerne le problème de la mise au point d'aliments riches en protéines et d'un prix modique, ainsi que d'autres aliments complémentaires nécessaires aux nourrissons et aux enfants. Il est apparu clairement que les efforts devront être intensifiés sur le plan international, et le Conseil d'administration a prié à cet effet le Directeur général de préparer pour la session de 1967 un rapport concernant de nouvelles sources d'aide auxquelles il serait possible de recourir en vue de la mise au point de ces aliments indispensables. Le Conseil d'administration a d'autre part renvoyé un certain nombre de questions de principe en matière de santé et de nutrition aux comités mixtes FISE/OMS et FAO/FISE des directives. Le Conseil d'administration continuera par ailleurs à procéder périodiquement à la révision et à l'évaluation de ses programmes ; c'est ainsi que, en 1967, il examinera deux programmes — l'un concernant l'hygiène maternelle et infantile et l'autre la nutrition appliquée — et fera, de plus, le point des progrès réalisés dans l'action en faveur des enfants âgés de un à six ans. Au cours de sa récente session, le Conseil d'administration a procédé à une évaluation du programme de conservation du lait et du programme de protection de la famille et de l'enfance et a adopté de nouvelles directives pour l'aide aux projets de lutte contre la lèpre.

8. Afin d'assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources du FISE au profit de l'enfance des pays en voie de développement, le Conseil d'administration a décidé de réexaminer la politique, les critères et l'ordre de priorité adoptés pour l'utilisation de l'aide du FISE, et a prié le Directeur général de lui présenter un rapport sur cette question à sa session de 1967. En procédant à une révision périodique des divers aspects de son programme, le Conseil d'administration vise à en accroître l'efficacité et à mieux adapter l'aide du FISE aux besoins des pays, compte tenu de l'élaboration progressive de leurs propres programmes et de leurs propres structures administratives.

9. Lors de sa session de mai 1965, le Conseil d'administration avait chargé le Directeur général de préparer un rapport sur le rôle que le FISE pourrait jouer dans la planification familiale. Les débats consacrés au rapport du Directeur général sur cette question sont résumés dans les paragraphes 166 à 191 du rapport du Conseil d'administration. Celui-ci a adopté sans opposition une résolution renvoyant la question à sa session de 1967 et sollicitant l'avis du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires sur la meilleure manière dont le FISE pourrait participer à des programmes de planification familiale, en ce qui concerne notamment les aspects techniques de ces programmes. Les quatre

principes qui sont énoncés dans cette résolution, et dont les membres du FISE au Comité mixte doivent s'inspirer, sont reproduits au paragraphe 189 du rapport. A la suite de cette décision du Conseil d'administration, les deux projets présentés par l'Inde et le Pakistan ont été renvoyés à ces pays, auxquels il a été suggéré de demander une assistance supplémentaire pour leurs services sanitaires existants, dans lesquels on s'emploie à intégrer la planification de la famille. Ces demandes d'assistance seront soumises à l'OMS pour approbation technique et présentées aux membres du Conseil d'administration en vue d'un vote par correspondance.

10. La tâche sans doute la plus importante qui se soit imposée au Directeur général depuis sa nomination a été l'évaluation de la situation financière du FISE par rapport aux charges sans cesse croissantes auxquelles il doit faire face. Les demandes d'assistance reçues par le FISE prouvent clairement que les pays sont de plus en plus conscients des problèmes spéciaux que pose la jeunesse, des besoins non satisfaits des enfants d'âge scolaire, de la multitude des besoins des nourrissons et des enfants en bas âge et des difficultés croissantes que crée la situation des enfants vivant dans des bidonvilles, ainsi que du problème des enfants déficients. Le Directeur général a proposé que le FISE, pour se conformer aux objectifs de la Décennie du développement, s'efforce de porter son revenu annuel régulier de 33 à 50 millions de dollars pour la fin de 1969, et cet objectif a été très chaleureusement approuvé par le Conseil d'administration. En établissant cet objectif, le Directeur général a pris en considération la possibilité d'une augmentation des ressources du FISE, aussi bien que les besoins afférents à son programme. Les recettes du FISE provenant de sources non gouvernementales, y compris les contributions de caractère privé et le produit de la vente des cartes de vœux, ont atteint en 1965 le chiffre de 6,9 millions de dollars, et il y a tout lieu de penser que cette catégorie de recettes continuera à augmenter de façon régulière et substantielle pendant les années à venir. En outre, un certain nombre de gouvernements ont accru leur contribution au cours des dernières années, et le Directeur général a été récemment informé par un certain nombre d'autres pays que ceux-ci se proposaient d'augmenter également leur contribution.

11. Le programme du FISE est tributaire des contributions volontaires des gouvernements et de l'intérêt et de l'appui des particuliers. Il est établi dans une large mesure en fonction des demandes d'assistance émanant des pays en voie de développement. Pour l'élaboration de ce programme, le FISE fait appel aux avis techniques et au concours des institutions spécialisées et de la Direction des affaires sociales, avec lesquelles des relations extrêmement fécondes ont été établies et maintenues. Le programme est mis en œuvre en liaison avec les commissions économiques régionales et d'autres institutions internationales ayant une activité dans les pays bénéficiaires. Il s'agit donc d'une action de caractère authentiquement coopératif, orientée vers le progrès social international, et le Conseil d'administration du FISE considère comme un privilège de pouvoir présider au développement de ce programme.

12. M. SANTA CRUZ (Chili) constate que l'exposé du Président du Conseil d'administration a précisé un grand nombre d'aspects généraux du rapport. Etant donné tous les bienfaits que le FISE apporte depuis des années à l'humanité, il n'était que juste que le prix Nobel de la paix lui fût attribué.

13. Le projet de résolution présenté par le Chili, les Philippines et la Suède (E/L.1135) reconnaît la valeur des travaux du FISE et met en lumière certains aspects importants de son programme, ainsi que quelques-unes de ses principales lignes directrices.

14. M. Santa Cruz se félicite que le FISE poursuive ses travaux en matière de santé, de nutrition, de protection maternelle et infantile et d'éducation. Cependant, il a quelques observations à formuler sur certaines tendances inquiétantes qui semblent se dégager des travaux du FISE : celui-ci aborde des domaines qui dépassent le cadre de son mandat et pour lesquels d'autres organismes sont mieux qualifiés. La première observation a trait au chapitre V du rapport. Le paragraphe 103 indique bien que le Directeur général n'envisage nullement de promouvoir la planification en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le développement national en tant que projet indépendant ou en tant que fin en soi, et le paragraphe 110 précise que le FISE n'a pas l'intention que ses activités fassent double emploi avec celles d'autres organismes et ne préconise pas davantage des secteurs distincts pour l'enfance ; mais le rapport dans son ensemble donne l'impression que c'est précisément là ce que l'on est en train de faire. L'OMS et l'UNESCO s'occupent en effet des problèmes de méthodes que pose l'intégration des programmes de santé et d'enseignement dans les plans nationaux globaux et elles poursuivent leurs travaux dans ce domaine en étroite collaboration avec d'autres organes du système des Nations Unies qui sont chargés des questions de planification. D'ailleurs, M. Santa Cruz ne peut concevoir que les gouvernements et les organes qui élaborent des plans d'ensemble puissent être indifférents aux problèmes de l'enfance, lorsqu'ils étudient les problèmes humains qui se posent dans le cadre du développement.

15. La seconde remarque de M. Santa Cruz est relative au chapitre VII du rapport. Il ne croit pas que la planification familiale soit une activité à laquelle le FISE devrait consacrer son attention. Le représentant du Chili a récemment lu deux articles de l'éminent démographe français Alfred Sauvy, dans lesquels l'auteur formule certaines observations qui devraient faire réfléchir ceux qui préconisent une action rapide. Selon cet auteur, les débats sur la régulation des naissances ont montré que, de nos jours, des personnes souvent éminentes traitent de sujets dans lesquels elles ne sont pas pleinement versées ou dont elles ne connaissent qu'un seul aspect. La question de la planification familiale, avec toutes ses incidences, doit faire l'objet d'une étude approfondie, pour éviter que soit adoptée une politique générale qui pourrait avoir des effets extrêmement nuisibles. Partant, comment le FISE pourrait-il inclure la planification familiale dans son programme avant que tous les aspects de cette question aient été examinés à fond ? Il est vrai que le

problème de la croissance démographique dans un grand nombre de régions parmi les plus pauvres du monde est extrêmement grave et qu'il sera nécessaire d'élaborer et d'appliquer une politique démographique. Mais, au préalable, les gouvernements et les organisations qui disposent des moyens nécessaires devront effectuer les études requises. Les aspects tant physiologiques, psychologiques, moraux, que sociaux et économiques de cette question devront être examinés avec soin. L'OMS a déjà entrepris des études dans ce sens. Les organisations internationales ne doivent pas préconiser l'usage de méthodes particulières ou mener des campagnes qui peuvent avoir des effets fâcheux, avant que les études dans ce domaine soient suffisamment avancées. M. Santa Cruz est surpris de relever, dans le paragraphe 187 du rapport, que le représentant de l'UNESCO a indiqué, au cours de la session du Conseil d'administration, que cette organisation envisageait la possibilité d'étudier le problème en question. Il appuie le point de vue mentionné au paragraphe 180 selon lequel ce serait une erreur de la part du FISE de s'écarter de sa mission, qui est de sauver les enfants, pour s'engager dans des activités destinées à les empêcher de naître. L'action du FISE dans ce domaine serait d'autant plus grave qu'il est financé par le versement de contributions volontaires et qu'un nombre considérable de personnes privées, de gouvernements et d'organisations contribuent à ses travaux par l'entremise de collectes publiques et la vente de cartes de vœux. Ceux qui participent de cette façon au financement du FISE ont l'impression de venir en aide à des enfants nécessiteux ; s'ils apprenaient que leur contribution était utilisée aux fins d'encourager la régulation des naissances, beaucoup d'entre eux auraient le sentiment d'être dupés et réagiraient en adoptant une attitude très hostile à l'égard du FISE.

16. M. Santa Cruz ne comprend pas pourquoi le FISE, qui a si parfaitement réussi dans ses activités tendant directement à améliorer les conditions d'existence des enfants, devrait rechercher d'autres domaines d'action indirecte dans lesquels d'autres organes sont plus compétents. Ce n'est assurément pas parce qu'il ne reste plus rien à faire en matière de santé et de nutrition. Dans le domaine de la lutte contre les maladies, le Directeur général de l'OMS a fait état, à la 1425^e séance, de la réapparition du paludisme dans diverses parties du monde. Il est urgent de poursuivre l'œuvre d'éradication du paludisme en Afrique au sud du Sahara. Or, le paragraphe 70 du rapport indique que les allocations du FISE pour l'éradication du paludisme sont restées au même niveau au cours des quatre dernières années. C'est pourtant l'un des nombreux domaines où cet organisme pourrait utilement déployer une plus grande activité.

17. Au Chili et dans toute l'Amérique latine, les enfants ont largement bénéficié de l'action du FISE en matière de nutrition et de lutte contre les maladies. M. Santa Cruz espère que le FISE continuera d'élargir le champ de ses activités dans ces domaines, sans se laisser distraire par des questions qui ne relèvent pas de sa compétence.

18. M. ISMAÏL (Pakistan) se félicite de l'attribution du prix Nobel de la paix au FISE.

19. Le rapport du Conseil d'administration a mis clairement en évidence la nécessité d'augmenter le nombre des services de santé ruraux et d'accroître les approvisionnements alimentaires, notamment en produits riches en protéines et en vitamines essentielles, afin de lutter contre la malnutrition qui est extrêmement répandue et qui souvent a des effets permanents, tels que le rachitisme et la débilité mentale, chez les individus qui en sont les victimes.

20. En vertu de son mandat, le FISE a l'obligation de travailler à élever le niveau sanitaire de la mère et de l'enfant par l'éducation, la distribution de compléments diététiques et l'amélioration des soins médicaux. Or, si l'on n'apprend pas aux parents à espacer les naissances de leurs enfants, le problème de la distribution de compléments diététiques se posera avec de plus en plus d'acuité et l'amélioration des soins médicaux sera en grande partie compromise.

21. L'importance de la mise en valeur des ressources humaines est à présent reconnue à peu près partout. Les enfants représentent l'avenir de la nation, et l'amélioration des services d'hygiène maternelle et infantile contribuera donc dans une large mesure à la mise en valeur de ces ressources. On ne mettra jamais assez l'accent sur la nécessité d'assurer un régime alimentaire approprié aux nourrissons et aux enfants en bas âge afin de diminuer les effets de la malnutrition. L'accroissement démographique réduit considérablement les ressources disponibles et empêche les parents qui ont une famille nombreuse de s'acquitter comme ils le devraient des responsabilités qui leur incombent. Selon la délégation pakistanaise, il est indispensable, dans l'intérêt de la mise en valeur des ressources humaines, de prendre toutes les mesures pour assurer le bien-être des enfants et des mères. Dans certains pays, la malnutrition maternelle et infantile peut être le fait d'une alimentation insuffisante ; dans d'autres, elle peut être due à un ensemble de facteurs dont les effets sont susceptibles d'être en partie atténués ou supprimés grâce à l'éducation des mères dans les maternités et centres d'hygiène maternelle et infantile. L'amélioration du milieu et à l'espacement des naissances. M. Ismaïl tient à souligner la nécessité de la planification familiale en tant que facteur influant sur le progrès social et économique des pays en voie de développement. Une telle planification devrait être considérée non seulement comme un élément essentiel des services d'hygiène maternelle et infantile mais également comme un moyen de renforcer les autres services de santé.

22. M. Ismaïl note avec satisfaction que le FISE aide les pays à élaborer des politiques et des plans d'ensemble en faveur de la nouvelle génération. Le rôle du FISE en matière de planification familiale a été débattu à la dernière session du Conseil d'administration et fera l'objet d'un nouvel examen lors de la prochaine session. Le fait que le Conseil d'administration accorde tant d'attention à ce problème prouve l'importance que l'on attache à ses répercussions, en particulier sur les pays en voie de développement. M. Ismaïl prie instamment le FISE d'aider plus activement les pays en voie de développement à mettre en œuvre des programmes destinés à limiter la croissance démographique. La demande

d'assistance adressée au FISE par le Pakistan dans ce domaine constitue la première étape de son programme intégré relatif à la santé des familles, qui fait partie du troisième plan quinquennal. Le Pakistan vise à assurer, dans les 20 prochaines années, une protection sanitaire adéquate à l'ensemble de sa population. Il est en train de créer un service de santé complet en mettant l'accent, en particulier, sur la santé publique, la médecine préventive, la protection des enfants et des mères par les services d'hygiène maternelle et infantile, les services de santé scolaire et les programmes en matière de nutrition. Le Pakistan accordera la priorité aux programmes de formation, ainsi qu'au programme spécial visant à limiter le taux de croissance démographique, qui est actuellement élevé. Comme le Pakistan organise un programme intégré de protection de la santé des familles, il a adressé au FISE une demande d'assistance globale, plutôt que des propositions relatives à des projets distincts. Ainsi, il a demandé qu'on lui fournisse des véhicules, et ce serait manquer de réalisme que de décider que ces véhicules ne pourraient pas être fournis s'ils devaient être utilisés par le personnel pour aller donner des conseils en matière de planification familiale, aussi bien que pour s'acquitter des tâches lui incombant normalement dans les centres de santé. M. Ismaïl espère donc que la demande du Pakistan recueillera l'approbation du Conseil d'administration du FISE au cours de sa prochaine session. Seuls les pays désireux de recevoir une assistance dans ce domaine seraient concernés par une telle décision. A ce propos, M. Ismaïl rappelle que le représentant de la FAO a fait remarquer, à la dernière session du Conseil d'administration, que le taux d'accroissement de la production alimentaire mondiale restait inférieur au taux de croissance démographique et que les 30 prochaines années seraient une période très critique pour les pays en voie de développement qui cherchent à assurer un niveau nutritionnel minimum à leur population croissante.

23. M. Ismaïl remercie le FISE de l'assistance qu'il accorde au Pakistan et expose la manière dont ses programmes se sont développés dans ce pays au cours des années.

24. M. CHAND (Inde) dit que les activités du FISE revêtent une importance capitale et que cet organisme devrait disposer de ressources lui permettant non seulement de poursuivre ses activités actuelles, mais encore de les étendre.

25. Si rien n'est fait pour ralentir le rythme actuel d'accroissement démographique, il est fort possible que, d'ici à l'an 2000, la Terre compte plus de 6 milliards d'habitants. La situation exige une action concertée de la part de tous les Etats. Il est indispensable que le FISE et que les gouvernements des pays dont le taux d'accroissement de la population est alarmant prennent des mesures pour freiner l'expansion démographique. Si dans toute société il y a des gens qui souhaitent avoir des enfants, il y en a aussi qui en ont trop. Le représentant de l'Inde espère que les pays où le problème de la croissance démographique ne se pose pas de manière aiguë, n'empêcheront pas le FISE d'agir. Il ne faudra pas, lorsque le Conseil d'administration reprendra l'étude

de ce problème, tenter de formuler des conclusions valables pour tous les pays du globe. Ce problème doit être envisagé en fonction des besoins de chaque pays, et plus vite le FISE prendra des mesures, mieux cela vaudra pour les pays à très forte population et pour le monde entier. Le Directeur général du FISE a souligné qu'un taux modéré d'accroissement démographique et la mise sur pied de services de planification familiale ont une influence considérable sur le bien-être et le développement de l'enfant. M. Chand espère que les demandes d'assistance de l'Inde seront entendues et que la communauté mondiale mettra les ressources nécessaires à la disposition du FISE pour que celui-ci puisse exercer ses activités dans le domaine de la planification familiale. La délégation indienne approuve ce qui est exprimé dans le projet de résolution, mais elle regrette qu'il passe sous silence le problème le plus important. Aussi développée que puisse être la mise en valeur des ressources naturelles des différents pays, aussi généreuse que soit l'aide fournie, ni l'une ni l'autre n'offriront une solution suffisante si des mesures immédiates et efficaces ne sont prises en vue de modérer et de limiter la croissance démographique.

26. Les activités du FISE en Inde couvrent de nombreux domaines, et l'aide qu'il apporte aux projets de nutrition appliquée est particulièrement appréciée. Le représentant de l'Inde espère que les activités que le FISE exerce dans son pays en ce domaine seront encore élargies.

27. L'objectif envisagé de 50 millions de dollars, s'il est atteint, ne permettra guère de fournir qu'une aide légèrement supérieure à celle qu'il était possible d'apporter, 10 ans plus tôt, avec 30 millions de dollars. C'est pourquoi le représentant de l'Inde prie instamment les gouvernements de faire preuve de générosité dans les contributions qu'ils versent au FISE. Comme l'indique clairement le rapport du Conseil d'administration, les problèmes qui se posent prennent des proportions effrayantes.

M. Fernandini (Pérou), second vice-président, prend la présidence.

28. M. VIAUD (France) partage le souci du Conseil d'administration d'éviter la dispersion des activités du FISE. Dans l'intérêt des pays qui reçoivent une assistance du FISE, il est souhaitable que celui-ci fasse porter ses efforts sur quelques problèmes d'importance majeure. Il importe également que les programmes du FISE soient intégrés à ceux des pays bénéficiaires et qu'ils respectent l'ordre de priorité fixé par ces pays.

29. La délégation française a noté avec satisfaction que l'on accorde une importance croissante à la formation.

30. En ce qui concerne l'opportunité d'une participation du FISE à des activités liées à la planification familiale, le représentant de la France attire l'attention du Conseil sur les quatre principes que le Conseil d'administration a énoncés pour guider le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires, dont il a sollicité l'avis en cette matière. En respectant ces principes, on sera sûr de maintenir l'activité du FISE dans les limites de ses objectifs et de ses attributions traditionnelles. La délégation française espère que, lorsque le Conseil

d'administration reprendra l'étude de cette question, à sa session de 1967, il fera preuve d'autant de modération et de réserve que lors de sa dernière session. La question est de celles sur lesquelles il existe une totale divergence de vues et qui posent à beaucoup un cas de conscience ; la délégation française est convaincue que le FISE ne s'y attaquera que dans l'intention d'assurer une protection efficace aux mères et aux enfants.

31. Il est regrettable que les gouvernements aient été avisés à une date aussi tardive que le FISE devait quitter les locaux qu'il occupait au Siège de l'ONU à New York. Bien que la décision de louer des locaux dans le voisinage du Siège offre certains avantages, elle ne manquera pas de compliquer la tâche des délégations qui se verront dans l'impossibilité de maintenir leurs contacts journaliers avec le secrétariat du FISE. C'est là, en outre, une solution très onéreuse ; il est paradoxal que le FISE, qui dispose de ressources financières si limitées, se voie obligé d'envisager l'immobilisation d'une somme de 330 000 dollars par an pour un loyer ; de plus, étant donné ce qui s'est passé dans le cas du Fonds spécial, on est en droit de penser que cette somme de 330 000 dollars n'est qu'une estimation de début et qu'il faudra prévoir dans l'avenir des dépenses plus élevées. M. Viaud espère que la solution actuelle n'est que provisoire et qu'il y sera mis fin aussitôt que possible. Il importe de trouver une solution moins onéreuse. Si le Siège ne peut mettre des locaux à la disposition du FISE et si aucune offre émanant des gouvernements ne se révèle acceptable, la délégation française pense que le siège du FISE devrait être transféré à Genève.

32. Le représentant de la France se félicite de l'initiative qu'ont prise les auteurs du projet de résolution. Bien que la délégation française se joigne à l'appel lancé aux gouvernements pour qu'ils augmentent leurs contributions au FISE de manière à porter ses recettes à 50 millions de dollars d'ici à la fin de 1969, il ne faut pas considérer que le Gouvernement français s'engage par là à augmenter sa contribution au FISE ; la question sera étudiée avec soin et tout sera fait pour décider s'il convient de répondre favorablement à cet appel.

33. Les activités du FISE bénéficient habituellement de l'appui total et des encouragements unanimes du Conseil. Le Gouvernement français continue à penser qu'il est très important que le FISE poursuive sa tâche sans heurt, et il ne manquera pas de lui accorder toute l'aide nécessaire à cette fin.

34. M. AISLEY (Etats-Unis d'Amérique) relève avec satisfaction que, pendant l'année qui vient de s'écouler, les travaux du FISE ont encore été couronnés de succès. L'œuvre que celui-ci accomplit depuis longtemps a été récompensée comme elle le méritait par la remise du prix Nobel de la paix pour 1965. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour aider les enfants et les adolescents des pays en voie de développement à se préparer à jouer un rôle actif et utile dans le progrès économique et social de leur pays. Eu égard à ces besoins, le Gouvernement des Etats-Unis approuve l'objectif de 50 millions de dollars de recettes que le FISE se propose d'atteindre d'ici à la fin de la Décennie du développement et tient à réaffirmer sa volonté, sous

réserve de l'approbation du Congrès, d'accroître sa contribution au FISE jusqu'à concurrence de 40 % de la totalité des contributions, à mesure que d'autres gouvernements augmenteront leurs versements. Comme chacun sait, le Gouvernement des Etats-Unis a aussi fourni, en plus de ses contributions en espèces, quelque 4 millions de dollars de lait en poudre par an. De plus, des institutions privées et des particuliers américains ont versé de généreuses contributions au FISE. La délégation des Etats-Unis souhaite que le Directeur général obtienne un plein succès dans la campagne qu'il mène en vue d'obtenir des contributions gouvernementales et non gouvernementales supplémentaires. Le Gouvernement des Etats-Unis espère que d'autres gouvernements, en particulier ceux des pays développés, voudront bien, pour des raisons évidentes, verser leurs contributions en monnaies librement convertibles.

35. La délégation des Etats-Unis est satisfaite de la décision du Conseil d'administration de créer un Fonds à la mémoire de Maurice Pate en vue de décerner des prix aux services régionaux de formation en faveur de l'enfance. C'est là un domaine dans lequel le FISE peut être des plus efficaces. Il conviendra néanmoins que le FISE examine avec circonspection les requêtes concernant des cours, des cycles d'étude et des voyages d'étude dans les pays développés, en vue de conserver ses ressources pour les activités essentielles de formation dans les pays mêmes.

36. La délégation des Etats-Unis remercie le Gouvernement éthiopien d'avoir accueilli la dernière session du Conseil d'administration ; elle exprime aussi sa gratitude aux Gouvernements de la Turquie, du Kenya, de la Nigéria, de l'Ethiopie, de la Côte-d'Ivoire et de la République arabe unie qui ont invité des groupes de membres du Conseil d'administration, leur offrant ainsi l'occasion d'étudier sur le terrain les besoins et les problèmes de l'enfance, notamment africaine. Les participants américains ont aussi été favorablement impressionnés par la réunion spéciale sur les besoins de l'enfance en Afrique, qui s'est tenue pendant trois jours avant l'ouverture de la session du Conseil d'administration.

37. Les conférences régionales qui ont été tenues en Amérique latine et en Asie, sous les auspices du FISE et des commissions économiques régionales, ont stimulé les efforts tendant à trouver une solution aux problèmes de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre des plans nationaux de développement de nombreux pays en voie de développement. La délégation des Etats-Unis pense que le moment est venu de poursuivre cette planification au niveau national et relève avec satisfaction que le FISE apporte une aide dans ce domaine à de nombreux pays africains. Elle se prononce sans réserve en faveur de la poursuite et de l'intensification de cet effort. A cet égard, elle se félicite que le FISE fasse partie du Bureau consultatif interorganisations du nouveau Programme des Nations Unies pour le développement, ce qui devrait se traduire par une collaboration encore plus étroite entre le FISE et les institutions spécialisées.

38. La délégation des Etats-Unis est déçue de ce que le Conseil d'administration n'ait pas été en mesure de

prendre une décision définitive et favorable au sujet du rôle que doit jouer le FISE dans le domaine de la planification familiale. Le FISE pourrait, en collaboration avec l'OMS et la Direction des affaires sociales, apporter une contribution utile en fournissant une aide et des services essentiels aux pays qui demandent une assistance dans ce domaine important et en accordant à cette action un rang de priorité élevé, étant donné qu'il s'agit là d'un moyen destiné à protéger la santé et le bien-être des mères et des enfants. La délégation des Etats-Unis espère qu'en 1967 le Conseil d'administration pourra donner son accord pour que le FISE fournisse une assistance dans le domaine de la planification familiale.

39. Le Conseil d'administration a procédé à un examen utile des programmes de protection de la famille et de l'enfance qui bénéficient de l'aide du FISE ; il faut espérer que l'on pourra effectuer, à l'avenir, de nouvelles évaluations en vue de supprimer, le cas échéant, certains genres d'activités qui n'apparaissent plus nécessaires et de se concentrer sur des mesures hautement prioritaires. La délégation des Etats-Unis appuie vivement la suggestion faite par la délégation suédoise au Conseil d'administration, tendant à ce que le secrétariat et le Conseil d'administration entreprennent une étude de la politique et de l'ordre de priorité suivis dans l'établissement des programmes pour faire en sorte que l'action en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans les pays en voie de développement réponde le mieux possible aux besoins.

40. La délégation des Etats-Unis approuve le rapport du Conseil d'administration et appuiera le projet de résolution.

41. M. RAHNEMA (Iran) dit que le Gouvernement iranien attache une grande importance aux travaux du FISE et reconnaît la valeur croissante de l'œuvre qu'il accomplit en aidant les pays en voie de développement à mettre sur pied des services permanents en matière de santé, de nutrition, d'enseignement et de protection sociale en faveur de l'enfance et à améliorer la qualité et l'efficacité de ces services, ce qui, à son tour, contribue au développement économique et social.

42. Il importe que le FISE concentre ses efforts sur des projets moins nombreux et plus vastes, pour axer plus facilement ses activités sur l'aide directe à l'enfance. Etant donné les ressources limitées dont il dispose, le FISE ferait mieux de s'attacher à découvrir les lacunes de son aide à l'enfance et à les combler, plutôt que d'entreprendre de nouvelles activités dans des domaines plus vastes.

43. Il est évident que les gouvernements désirent avoir le contrôle de leurs propres programmes de développement ; c'est pourquoi le FISE doit s'efforcer d'intégrer ses activités à celles que les gouvernements entreprennent dans le cadre de leurs programmes nationaux de développement. De plus, il est souhaitable que les pays en voie de développement s'efforcent eux-mêmes de trouver des solutions aux problèmes qui les concernent. En Iran, le FISE a coopéré avec le gouvernement d'une manière remarquable, et l'œuvre qu'il a accomplie est à la hauteur des idéaux les plus élevés des Nations Unies. Entre 1951 et 1965, le FISE a fourni à l'Iran une aide qui se

chiffre à plus de 11 millions de dollars. De son côté, l'Iran a fait en sorte que sa contribution au FISE soit le plus élevée possible et a presque toujours été en mesure de lui verser une somme annuelle de 275 000 dollars.

44. Ainsi qu'il ressort du rapport du Conseil d'administration, le FISE aide trois projets importants en Iran, touchant respectivement l'éradication du paludisme, l'étude et la formation nutritionnelles et les services sociaux. Le Gouvernement iranien s'efforce de contribuer pleinement à la réussite de ces projets, dont dépend si étroitement le bien-être du peuple iranien.

45. L'Iran aimerait se joindre aux auteurs du projet de résolution. Le représentant de l'Iran constate toutefois que ce texte ne parle pas des activités de la Direction des affaires sociales à propos des programmes de formation nationaux et régionaux relatifs à la protection et au développement futur de l'enfance. En conséquence, il propose d'insérer, au troisième alinéa du préambule, les mots « la Direction des affaires sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et », avant les mots « les institutions spécialisées intéressées ». Il espère que le FISE verra ses recettes atteindre l'objectif de 50 millions de dollars pour la fin de 1969 et que le projet de résolution l'y aidera. Enfin, l'Iran a accueilli avec une extrême satisfaction l'attribution du prix Nobel de la paix au FISE en 1965.

46. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il est impossible à la délégation soviétique d'approuver la décision du Conseil d'administration d'aider le régime fantoche de Saïgon. La situation tragique des femmes et des enfants au Viet-Nam du Sud est la conséquence de l'agression des Etats-Unis, perpétrée avec la complicité des fantoches de Saïgon, qui ne représentent pas le peuple vietnamien et n'ont pas droit à l'assistance des Nations Unies. La décision du Conseil d'administration a un caractère politique et doit, comme telle, être condamnée ; en effet, il est inadmissible que, sous couvert d'humanitarisme, le FISE soutienne le régime fantoche de Saïgon. Les fonds que le FISE fournira ne seront certainement pas affectés à des projets ayant le moindre rapport avec la protection des enfants. A cet égard, il y a lieu de faire remarquer que, le 28 juillet 1966, dans une émission du Columbia Broadcasting System que la presse de tous les pays a largement commentée, il a été déclaré que, sur les fonds mis à la disposition des autorités du Viet-Nam du Sud à des fins humanitaires, 1 million et demi de piastres sont versées chaque semaine au compte personnel du général Ky ; or, il est bien évident que cet argent reste dans les poches du général et des membres de son entourage. Ce n'est là qu'un exemple de la corruption des autorités de Saïgon. Il faut mettre fin à l'aide accordée au régime de Saïgon, car cela nuit au prestige de l'Organisation des Nations Unies. Le FISE doit cesser d'assister les autorités de Saïgon, ainsi que tous les gouvernements qui participent à la guerre menée contre le peuple vietnamien.

47. Les ressources du FISE n'augmentent que très lentement et sont loin d'atteindre le montant nécessaire pour répondre aux besoins de l'enfance à travers le monde. En outre, les programmes du FISE devraient

viser à satisfaire les besoins les plus urgents de l'enfance. Le représentant de l'URSS déplore que les programmes soient constamment élargis et étendus à d'autres groupes d'âge et à des activités qui n'ont souvent pas de rapport direct avec les besoins de l'enfance. Par exemple, si personne ne conteste que les adolescents aient des problèmes, on est en droit de se demander si le FISE doit essayer de les résoudre et, de ce fait, diminuer considérablement les fonds disponibles pour secourir les enfants. On peut également se demander si le FISE fait bien d'utiliser ses ressources pour entreprendre des tâches qui relèvent plus directement de la compétence de l'UNESCO, de la FAO et de l'OMS. L'URSS estime qu'il conviendrait de reviser les activités du FISE en vue d'établir une correspondance plus étroite entre ses programmes et les besoins de l'enfance. Il faudrait concentrer les efforts sur un plus petit nombre de problèmes de plus grande importance.

48. L'URSS ne peut admettre que le FISE participe à des activités de planification familiale, d'où il ne faut pas nécessairement conclure qu'elle désapprouve la planification familiale. En effet, il n'est pas normal que le FISE, institution dont le but est de protéger l'enfance, participe à des activités visant à empêcher les enfants de naître. Il devrait bien plutôt s'occuper de créer dans les pays en voie de développement des établissements, tels que des jardins d'enfants ou des dispensaires, où les enfants puissent recevoir les soins nécessaires, ainsi que des centres de formation de puéricultrices. L'URSS est prête à envoyer dans les pays en voie de développement des experts en matière de pédiatrie et de diététique infantile, de planification sociale, d'enseignement et d'administration ; elle est également disposée à recevoir des étudiants originaires de ces pays et à les former dans ses propres instituts. C'est au titre de contribution à l'action du FISE que le Gouvernement soviétique a proposé de tenir un cycle d'étude à Tachkent, mais à cause du tremblement de terre, ce cycle d'étude a malheureusement dû être reporté à l'année suivante.

49. Il est bien évident que le FISE ne pourra payer pour ses locaux un loyer d'environ 330 000 dollars sans être obligé de réduire une partie de ses activités. Il serait préférable que le siège du FISE ne soit pas à New York ; il pourrait être installé dans l'un quelconque des pays qui contribuent à son financement. C'est pourquoi l'URSS conseille que le FISE transfère son siège dans n'importe quel pays qui sera disposé à l'héberger à des conditions moins onéreuses que celles qui lui sont imposées à New York.

50. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) déplore les observations que le représentant de l'Union soviétique vient de faire au sujet des projets d'assistance à la République du Viet-Nam qui ont été approuvés par le Conseil d'administration du FISE. Il est notamment regrettable que les travaux du Conseil soient retardés par cette question qui a été longuement débattue au sein du Comité du programme du FISE et du Conseil d'administration lui-même.

51. M. Roosevelt ne voit pas quel rapport il peut y avoir entre une émission du Columbia Broadcasting

System selon laquelle le Viet-Nam n'utiliserait pas à bon escient les fonds qui lui sont fournis et la question examinée par le Conseil. Si le représentant de l'Union soviétique veut laisser entendre qu'il s'agit notamment de fonds du FISE, il lui appartient de préciser sa pensée et de justifier ses assertions. M. Roosevelt espère que le représentant de l'Union soviétique voudra bien préciser qu'il n'accuse nullement le FISE de faire un mauvais usage de ses fonds.

52. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) est convaincu que la décision d'accorder l'aide du FISE au Viet-Nam du Sud est fondée sur des raisons non pas humanitaires mais politiques. Cette décision donne au régime de Ky un appui politique. Il est impossible au FISE de fonctionner au Viet-Nam du Sud car il n'est pas équipé, comme l'est la Croix-Rouge, pour opérer dans des pays en état de guerre. Dans ces conditions, il ne peut y avoir que des raisons d'ordre politique de faire bénéficier les autorités du Viet-Nam du Sud de l'aide du FISE. Il s'agit là d'une importante question de principe qui concerne tous les organismes des Nations Unies.

53. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis est convaincue que le Conseil d'administration a approuvé l'exécution au Viet-Nam du Sud d'un projet de caractère non pas politique mais humanitaire. La meilleure façon de servir la cause des enfants au Viet-Nam est d'obtenir que la paix soit rétablie dans le pays. Le Gouvernement des Etats-Unis continuera à lutter pour la paix au Viet-Nam et espère que le Gouvernement de l'URSS voudra bien coopérer dans ce sens le plus tôt possible.

54. M. LOPEZ (Philippines) accepte, au nom des auteurs du projet de résolution, l'amendement proposé par le représentant de l'Iran.

55. Les Philippines, qui sont membre du Conseil d'administration, reçoivent également avec gratitude l'aide du FISE et ont bénéficié d'un grand nombre de projets destinés à accroître le bien-être des enfants philippins. Ce pays s'intéresse donc tout particulièrement à la tendance actuelle qui est d'étendre les activités du FISE, au-delà des limites initiales de son mandat, à des domaines marginaux connexes qui ne sont pas toujours directement liés aux besoins immédiats des enfants. Le rapport du Conseil d'administration montre que le FISE entreprend actuellement des activités qui doivent permettre de faire face aux besoins des enfants d'âge scolaire, des enfants vivant dans des taudis et dans des bidonvilles ou encore des enfants délinquants, ainsi que des projets relatifs à la formation professionnelle. De plus, le FISE commence à s'intéresser à la planification familiale et à des problèmes connexes. Il a donc parcouru un long chemin, depuis qu'il a été constitué, au lendemain de la guerre, pour faire face aux besoins immédiats de l'enfance dans de nombreux pays. C'est en effet dans ce but que le FISE a été créé et qu'il a bénéficié de l'appui général des gouvernements, de groupes privés et de particuliers. La question de l'aide aux mères et aux enfants ne donne évidemment lieu à aucune controverse, car la nécessité d'une coopération

internationale dans ce domaine est indiscutable ; mais, il convient de tenir compte des paroles d'avertissement prononcées par les représentants du Chili et d'autres pays. Bien qu'un élargissement de ses activités soit peut-être souhaitable dans plusieurs cas, le FISE ne doit pas perdre de vue ses deux attributions fondamentales. La première est d'aider directement les enfants nécessiteux du monde entier, en particulier ceux qui ont faim et qui sont malades. La deuxième est d'aider les pays à améliorer leurs connaissances et les services dont ils disposent, afin de leur permettre de mieux s'occuper de leurs enfants. Cette dernière tâche consiste essentiellement à amorcer les efforts des gouvernements eux-mêmes plutôt qu'à leur substituer ceux du FISE.

56. La délégation des Philippines reconnaît que le FISE pourrait examiner les moyens d'aider les gouvernements qui demandent une assistance en matière de planification familiale, mais elle estime que, fondamentalement, ces questions ne relèvent pas de la compétence de cet organisme, qui doit s'occuper des enfants déjà nés et non de ceux qui ne le sont pas. Il serait plus sage de laisser aux organismes économiques, démographiques et sanitaires le soin de s'occuper de cet important problème, encore que le FISE puisse naturellement s'acquitter de son rôle essentiel qui est de stimuler l'action des gouvernements dans des limites restreintes.

57. Aux termes du projet de résolution, le Conseil, non seulement reconnaît l'importance croissante de l'assistance du FISE pour ce qui est d'aider les pays en voie de développement à mettre sur pied et à améliorer des services pour leurs enfants, ce qui à son tour contribue au développement économique et social, mais note encore avec approbation que le FISE porte une attention spéciale à la protection de l'enfance et de la jeunesse, ce qui favorise aussi une meilleure préparation au rôle qu'elles ont à jouer dans le progrès économique et social de leur pays. Ce dernier passage se rapporte dans une large mesure aux activités marginales du FISE dans des domaines qui relèvent essentiellement de la compétence d'institutions spécialisées ; c'est ainsi que l'OMS s'occupe des services de santé, la FAO des services de nutrition, l'UNESCO et l'OIT de l'éducation et de la formation et le PNUD du progrès économique et social général des pays en voie de développement. La délégation des Philippines désire donc s'associer aux paroles de prudence qui ont été prononcées par d'autres orateurs au cours du débat ; ces mises en garde sont d'autant plus valables qu'elles émanent de représentants de pays bénéficiaires de l'aide du FISE, qui sont eux-mêmes au nombre des auteurs du projet de résolution.

58. La tendance à un élargissement des activités du FISE dont M. Lopez a parlé est encore mise en relief par le tableau 4 du rapport du Conseil d'administration, qui montre comment la somme annuelle de 50 millions de dollars que l'on se propose d'atteindre à la fin de 1969 pourra être répartie par rapport aux allocations actuelles. C'est ainsi que l'on se propose de porter à 1,5 million de dollars, c'est-à-dire de multiplier par 15, les allocations destinées à la formation professionnelle et préprofessionnelle, qui ont été de 100 000 dollars en 1966 ; les sommes affectées à l'enseignement des enfants d'âge scolaire passeront de 4 millions à 9 millions de

dollars et les dépenses prévues pour les services sociaux, le développement communautaire et les services intégrés dans les zones de développement seront portées de 1,4 à 2 millions de dollars. En revanche, l'augmentation des dépenses afférentes aux activités intéressant directement les jeunes enfants sera minime ; ainsi, les dépenses relatives aux services d'hygiène maternelle et infantile passeront seulement de 8,2 à 9 millions de dollars et celles qui sont consacrées à la nutrition de 4,6 à 6 millions de dollars ; de plus, les allocations au titre des campagnes de lutte contre les maladies diminueront, puisqu'elles seront ramenées de 7,4 à 7 millions de dollars. Bien que la délégation des Philippines ne voit aucun inconvénient à ce qu'on élargisse la portée des activités du FISE, elle espère qu'on pourra le faire sans renoncer aux tâches fondamentales pour lesquelles cet organisme a été initialement créé.

59. Il est vrai qu'on ne saurait dissocier les enfants des autres catégories de la population, car on ne peut améliorer leur santé sans améliorer celle de la collectivité tout entière ; il en va de même pour la nutrition infantile. On peut admettre que cela justifie le désir d'étendre l'utilisation des ressources du FISE à des activités marginales, mais à partir du moment où celles-ci sont du ressort d'organes plus directement compétents, le FISE devrait y renoncer en leur faveur.

60. Enfin, M. Lopez estime que, lorsqu'il s'agit d'aider les enfants nécessiteux du monde, on devrait éviter de les diviser en catégories selon qu'ils vivent au nord ou au sud d'un parallèle donné, ou selon que l'idéologie de leurs parents est celle de l'Est ou de l'Ouest. Les enfants n'ont pas d'idéologie ni d'affiliation géographique. M. Lopez regrette donc vivement que le représentant de l'URSS ait jugé bon de s'élever contre l'octroi de l'assistance du FISE aux enfants du Viet-Nam du Sud. Si le représentant de l'URSS croit que le général Ky ne jouit d'aucun appui parmi les habitants du Viet-Nam du Sud, la seule conclusion logique qui s'impose est que l'aide du FISE à ce pays va aux enfants du Vietcong, ce qui devrait être une source de satisfaction pour la délégation soviétique.

M. Bouattoura (Algérie) reprend la présidence.

61. M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques), exerçant son droit de réponse, fait observer au représentant des Philippines qu'en protestant contre la décision d'accorder l'aide du FISE au régime de Ky au Viet-Nam du Sud, il a bien précisé qu'il ne s'opposait pas à ce qu'on aide les enfants vietnamiens. Mais l'Union soviétique est convaincue que l'aide du FISE telle qu'elle est conçue actuellement ne peut parvenir aux enfants vietnamiens étant donné la situation qui règne dans ce pays. M. Pojarsky n'a jamais eu l'intention de faire une distinction entre les enfants vietnamiens : tous les enfants doivent être traités sur un pied d'égalité, et ils ne sont pas responsables des événements qui ont lieu actuellement au Viet-Nam du Sud. La meilleure façon d'aider ces enfants est de faire en sorte qu'ils ne deviennent pas orphelins et qu'ils ne meurent pas eux-mêmes et, pour cela, de mettre fin à l'agression au Viet-Nam du Sud. L'aide du FISE au

Viet-Nam du Sud a pour unique objectif de fournir un appui politique au régime de Ky et n'a rien à voir avec l'aide aux enfants de ce pays.

62. M. DELISLE (Canada) dit que son pays attache une grande importance aux travaux humanitaires du FISE et continuera de lui accorder son appui. Le Gouvernement canadien s'est félicité d'apprendre que le prix Nobel de la paix pour 1965 avait été décerné au FISE pour ses louables activités.

63. L'aide du FISE dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et des services sociaux est assurément une contribution précieuse au progrès des pays en voie de développement, mais des projets d'une telle envergure ne peuvent être exécutés que si l'on dispose de ressources financières suffisantes et si l'on procède à une étude et à une évaluation attentives de la portée et de l'efficacité des programmes du FISE. La délégation canadienne souhaite vivement que le FISE reçoive des fonds suffisants qui lui permettent de mettre en œuvre et d'élargir ses programmes, mais elle pense, comme d'autres délégations, qu'une planification rationnelle est indispensable afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources disponibles. Le Gouvernement canadien espère donc que, lorsqu'ils fixeront leur contribution, compte tenu des besoins croissants du FISE, tous les gouvernements veilleront à ce que cet organisme consacre ses ressources accrues aux besoins prioritaires et aux objectifs essentiels des programmes envisagés.

64. Sir Edward WARNER (Royaume-Uni) pense que le FISE a un rôle essentiel et unique à jouer en protégeant les enfants contre le manque de soins et en favorisant leur bien-être dans le monde entier. Ses programmes, qui sont d'une portée limitée mais d'une grande importance stratégique, sont conçus de manière à mettre en valeur, dès le stage vital de la croissance, les ressources humaines qui sont le patrimoine le plus précieux d'un pays et représentent par conséquent un élément clé des activités nationales de développement à long terme. Il est juste que le prix Nobel de la paix ait été accordé au FISE dans sa vingtième année d'activité.

65. Il est souvent difficile de définir un ordre de priorité dans un programme aussi vaste que celui du FISE, et il n'existe pas de paramètre pour déterminer la manière la plus efficace d'utiliser les crédits disponibles. La délégation du Royaume-Uni estime cependant que la prolifération des petits projets, si utile que chacun d'eux puisse être, ne représente pas la solution la plus avantageuse, ni pour le FISE, ni pour les pays bénéficiaires. C'est pourquoi elle relève avec satisfaction l'information donnée au paragraphe 103 du rapport, selon laquelle le Directeur général étudie les moyens d'encourager les pays à se concentrer sur des projets prioritaires à la fois pour renforcer les effets de l'aide du FISE et pour alléger la tâche du Fonds.

66. Il est évident que la malnutrition est à l'origine de la plupart des maladies dont souffrent les enfants dans les pays en voie de développement, et la délégation du Royaume-Uni se félicite de l'intention du Conseil d'administration de consacrer des crédits plus élevés aux programmes de nutrition, lorsqu'il disposera de res-

sources accrues. Toutefois, Sir Edward Warner partage certains des doutes exprimés par le représentant des Philippines au sujet de divers autres postes de dépenses.

67. Aucun organisme n'a autant que le FISE frappé l'imagination des particuliers et des organisations bénévoles dans le monde entier, et c'est pourquoi on doit se féliciter de la décision prise par le Conseil d'administration d'améliorer les services d'information dans l'espoir d'inciter les uns et les autres à fournir au FISE un appui financier plus grand. Plusieurs comités nationaux, y compris celui du Royaume-Uni, ont constaté que l'« adoption » d'un projet donné se traduisait souvent par des contributions généreuses, et ils estiment que l'on devrait recourir plus fréquemment à cette méthode, qui permet aux donateurs de se sentir associés à un projet précis.

68. La délégation du Royaume-Uni reconnaît que le FISE a besoin de ressources accrues pour faire face à l'augmentation du nombre des demandes, et elle accepte l'objectif proposé de 50 millions de dollars. Elle est heureuse d'apprendre que les États-Unis d'Amérique et la Suède ont l'intention d'accroître le montant de leurs contributions ; pour le moment, toutefois, le Royaume-Uni est aux prises avec certaines difficultés de balance des paiements, et il lui est impossible d'appuyer des résolutions prévoyant de nouvelles contributions. C'est pourquoi Sir Edward Warner sera obligé, à son grand regret, de s'abstenir lors du vote du projet de résolution.

69. Les représentants du Pakistan et de l'Inde ont traité avec éloquence de la question de l'expansion démographique, qui influe directement sur les efforts de tous ceux qui s'intéressent à la protection de l'enfance. Pendant le débat général (1422^e séance), le chef de la délégation du Royaume-Uni a déclaré que la question démographique était un domaine dans lequel les organismes des Nations Unies peuvent et doivent jouer un rôle de premier plan, car ce problème, si on ne l'aborde pas sans délai, risque de réduire à néant les réalisations de l'ONU dans les domaines politique et économique ; il a ajouté qu'il était incontestable que les pays développés devraient, de toute urgence, s'appêter à répondre, soit individuellement, soit par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, à toutes les demandes que les pays en voie de développement pourraient présenter afin d'obtenir une aide et des conseils leur permettant de faire face au danger. Les services de planification familiale ont un rôle essentiel à jouer dans les efforts visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants, car rien n'est plus important dans ce domaine que l'espacement judicieux des naissances et la limitation de la dimension des familles, qui permettent à la fois d'assurer aux enfants les soins qu'ils sont en droit d'attendre de leur mère et de préserver la santé de celle-ci. La délégation du Royaume-Uni estime donc qu'une action du FISE dans ce domaine, en coopération avec l'OMS, serait parfaitement conforme aux objectifs humanitaires du Fonds et que celui-ci devrait être en mesure de répondre aux demandes d'assistance que pourraient lui présenter les gouvernements. Elle espère que des progrès seront réalisés dans cette voie lors de la prochaine session du Conseil d'administration.

70. Pour conclure, Sir Edward Warner tient à s'associer au représentant des Philippines et aux autres délégations qui ont demandé que les souffrances des enfants au Viet-Nam ne fassent pas l'objet de spéculations politiques. Il regrette que ce problème ait été soulevé pendant les débats du Conseil.

71. M. MWALUKO (République-Unie de Tanzanie) complimente le Conseil d'administration et le Directeur général pour la tâche accomplie pendant l'année écoulée et se félicite de l'attribution au FISE du prix Nobel de la paix pour 1965. En ce qui concerne le rapport, il bornera ses observations à plusieurs points qui intéressent plus particulièrement les pays africains, qui ont beaucoup bénéficié des activités du FISE. La Tanzanie collabore étroitement avec le FISE, dont le concours complète heureusement les efforts que déploie ce pays pour assurer le bien-être de ses enfants.

72. La délégation tanzanienne ne sait trop que penser du paragraphe 81 du rapport, et elle espère que la situation qui existe en Afrique dans le domaine de la nutrition incitera le FISE à intensifier ses efforts et à se fixer des objectifs plus ambitieux. C'est avec raison que le représentant des Philippines a souligné que le bien-être des enfants est inséparable de celui de la collectivité au sein de laquelle ils sont nés. Les parents africains aiment leurs enfants, comme les autres parents partout dans le monde, et ils n'épargnent aucun effort pour que leurs enfants profitent de tout ce qu'ils ont à leur donner. Mais, dans leur immense majorité, les enfants africains naissent dans des conditions extrêmement défavorables. S'il existe un dispensaire rural à proximité de leur foyer, leurs débuts dans la vie sont plus faciles, mais au bout de quelques semaines, ils sont obligés de se contenter du même régime alimentaire insuffisant que leurs parents, courent le risque d'attraper le paludisme et d'autres maladies, sont privés de l'équipement le plus élémentaire, souffrent d'une pénurie de lait et, dans certains cas, d'eau potable. C'est pourquoi il est très difficile d'étudier le problème de la nutrition des enfants en l'isolant de celui que pose la situation économique et sociale générale des régions rurales en Afrique.

73. C'est à juste titre que le FISE concentre ses efforts sur les régions rurales et il est encourageant de constater que le paragraphe 51 du rapport met l'accent sur le problème général auquel M. Mwaluko vient de faire allusion. Il est toutefois assez surprenant que la partie du rapport qui traite de l'Afrique ne contienne aucune parole élogieuse pour les efforts modestes mais vigoureux que font les gouvernements des pays nouvellement indépendants. C'est un fait que rien ou presque n'a été entrepris pour améliorer la situation de l'enfance en Afrique pendant que ces pays se trouvaient sous domination étrangère : ce n'est que récemment que des programmes et des plans ont été mis au point, et des objectifs fixés, non seulement pour la nutrition et la protection des enfants, mais aussi pour le progrès économique et social général. Il est juste de critiquer les conditions qui règnent dans les pays africains, mais le Conseil d'administration aurait pu au moins se féliciter des efforts actuellement déployés. De plus, la délégation

tanzanienne tient à attirer l'attention du Conseil sur les souffrances de millions d'enfants africains dans la partie méridionale de l'Afrique que n'atteignent pas les programmes du FISE à cause du régime colonialiste et de toutes les formes de ségrégation qui y sévissent.

74. La Tanzanie félicite le FISE de ses projets de nutrition et de distribution de lait en poudre et lui exprime sa gratitude pour les projets d'éradication du paludisme qu'il exécute dans les îles de Zanzibar et de Pemba. Elle est satisfaite de l'importance donnée aux programmes de formation du personnel local, décrits au paragraphe 128 a du rapport. En terminant, M. Mwaluko indique que la délégation tanzanienne appuiera le projet de résolution sous sa forme révisée.

75. M. JURZA (Tchécoslovaquie) constate que, pendant ses 20 années d'activité, le FISE a été amené à s'écarter considérablement de son objectif initial qui était d'aider les enfants souffrant des séquelles de la seconde guerre mondiale. Malgré ce changement d'orientation, les cas dans lesquels le FISE est appelé à intervenir, loin d'être moins nombreux, se sont malheureusement multipliés. En dépit des progrès considérables réalisés au cours des 20 dernières années dans le domaine de la science et de la technique, qui auraient permis d'améliorer considérablement des conditions sociales peu satisfaisantes, le monde se trouve devant une réalité amère : des millions d'enfants souffrent de malnutrition grave et de dénuement extrême, sont la proie de graves épidémies, n'ont pas accès aux formes les plus élémentaires d'enseignement et ignorent les joies de l'enfance. En 1966, on voit de nouveau des enfants souffrir des conséquences d'une guerre d'agression, comme c'était déjà le cas en 1946. On connaît par la presse les sommes énormes que les Etats-Unis dépensent pour la guerre chimique, la dévastation des terres cultivables, le bombardement des villages, la démolition des écoles, toutes actions qui causent des souffrances indicibles aux enfants. L'ensemble des ressources du FISE ne représente qu'une fraction du montant que les Etats-Unis consacrent à la destruction de tout ce que son action a permis de créer.

76. C'est pourquoi l'objection que le représentant de l'URSS a soulevée en ce qui concerne l'aide du FISE aux pays qui participent à l'agression perpétrée par les Etats-Unis est parfaitement justifiée. La délégation tchécoslovaque considère elle aussi que l'action du FISE au Viet-Nam du Sud devrait avoir un objectif exclusivement humanitaire. Des enfants vietnamiens souffrent dans les deux parties du Viet-Nam ; il est illogique de continuer l'exécution d'un projet limité à une seule région d'un pays politiquement divisé et ravagé par la guerre civile et l'agression étrangère, surtout si ce projet doit servir avant tout les intérêts politiques du pays qui se livre à des actes d'agression contre le Viet-Nam. Les délégations qui ont insisté sur le caractère exclusivement humanitaire du rôle du FISE devraient appuyer la proposition d'étendre le projet en question aux deux parties du Viet-Nam.

77. La Tchécoslovaquie a déjà eu l'occasion de dire combien elle se félicite de l'action du FISE, qu'elle appuie depuis sa création. A cette époque, la Tchécoslovaquie avait besoin de l'assistance fournie par le FISE mais,

deux ans environ après la fin de la seconde guerre mondiale, elle avait résolu les problèmes relatifs à la protection de l'enfance qui se posaient à elle, et elle compte actuellement parmi les pays les plus avancés dans ce domaine. Le Gouvernement tchécoslovaque a l'intention de continuer à participer à l'action humanitaire du FISE, tout en espérant que le moment viendra bientôt où le monde pourra enfin se passer de son assistance.

78. M. RIVERO (Venezuela) souligne combien la délégation vénézuélienne s'intéresse à l'important travail du FISE en faveur des enfants du monde entier et déclare qu'il appuiera le projet de résolution. Malheureusement, il se trouve dans l'impossibilité de porter un jugement sur le rapport du Conseil d'administration, car ce document n'a pas encore été distribué en espagnol.

79. L'aide à l'enfance doit être envisagée dans une optique globale, car il faut donner la place qui leur revient aux différents aspects, physique, intellectuel et moral, de la protection de l'enfance.

80. M. WILLARD (Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) regrette que la version espagnole du rapport du Conseil d'administration ne soit pas encore disponible; elle a été envoyée de New York il y a quelques jours, et il ne voit pas d'explication à ce retard.

81. De nombreuses délégations ont parlé de la nature et de l'ampleur des projets bénéficiant de l'aide du FISE, et l'on s'est étonné qu'il soit fait mention de la « jeunesse » dans le projet de résolution; il ne faut pas oublier toutefois que la résolution 57 (I) de l'Assemblée générale, qui a créé le FISE, précise que dans la mesure où ses ressources le lui permettraient, le Fonds sera utilisé et géré en vue de porter secours aux enfants et aux adolescents. C'est une question que l'on soulève très souvent actuellement parce que, au cours des dernières années, on a été amené à se servir du mot « jeunesse » pour désigner certains groupes, notamment parmi les tout jeunes adolescents, auxquels on ne peut guère appliquer le terme « enfants ». Il existe par ailleurs des problèmes relatifs à la jeunesse, tels que l'éducation des jeunes mères et l'enseignement de la puériculture aux jeunes filles, qui entrent manifestement dans le cadre des projets du FISE.

82. On a parlé également de l'inclusion, parmi les activités du FISE, d'une action en faveur des enfants et de la jeunesse dans le cadre du développement national; l'origine de cette tendance nouvelle remonte à la résolution 1773 (XVII), dans laquelle l'Assemblée générale a, entre autres, pris note, en les approuvant, des décisions du Conseil d'administration visant à orienter les travaux du FISE dans le sens des efforts de développement économique et social entrepris dans le cadre de la Décennie du développement. M. Willard tient à donner au Conseil l'assurance que, tout en s'efforçant d'intégrer les plans relatifs à l'enfance dans la Décennie du développement, le Conseil d'administration accorde toujours toute son attention aux activités opérationnelles destinées à améliorer le sort des enfants. Il ne faut pas perdre de vue que tout projet, pour pouvoir bénéficier des ressources humaines et matérielles d'un pays, doit s'insérer dans le

plan national de ce pays, et que les projets destinés à promouvoir le bien-être de l'enfance et de la jeunesse ne peuvent avoir que des effets favorables sur les programmes de la Décennie du développement. De toute façon, les dépenses du FISE dans ce domaine sont relativement faibles.

83. Le FISE veille constamment à ce que ses projets profitent spécifiquement aux enfants. Toutefois, l'action des services de protection de l'enfance ne s'exerce généralement pas de façon isolée; elle est intégrée, dans la plupart des pays, aux activités de protection de la famille et de la population dans son ensemble. C'est ainsi, par exemple, que les services de protection maternelle et infantile travaillent presque toujours en liaison étroite avec les centres ruraux de santé. Le FISE est, par suite, dans l'obligation de participer à des opérations combinées, où son aide ne se justifie que parce qu'elle contribue à la protection de l'enfance, qui constitue son domaine d'action propre. Dans ses activités de protection maternelle et infantile, le FISE collabore avec l'OMS, mais leurs fonctions ne font pas double emploi et il n'a jamais été question d'accorder le soutien du FISE à des projets bénéficiant déjà de l'aide de l'OMS. Dans les projets entrepris en commun, l'OMS assure généralement des services consultatifs et procure du personnel qualifié, tandis que le FISE fournit des véhicules et autres matériels.

84. Certains représentants se sont inquiétés de ce qu'ils considèrent comme une dispersion fâcheuse des activités du FISE et ils ont préconisé de faire porter l'aide sur des projets plus vastes. Le Conseil d'administration reconnaît qu'il est souhaitable de diminuer, par souci d'efficacité administrative, le nombre des projets de portée limitée, mais il tient compte également de la nécessité de développer le type d'aide répondant aux besoins nationaux et de concilier l'ordre de priorité adopté sur le plan national avec le désir général d'utiliser les fonds disponibles de la manière la plus efficace.

85. En ce qui concerne le projet intéressant la République du Viet-Nam, il convient de rappeler que le FISE accorde une aide à ce pays depuis 1950. On critique actuellement l'opportunité d'une telle aide, mais on a aussi affirmé par ailleurs que l'assistance du FISE était insuffisante. Lorsqu'un pays est déchiré par une guerre civile, les besoins des enfants sont naturellement beaucoup plus considérables qu'en temps normal. Des enfants dont les parents professent des opinions politiques très différentes affluent dans les villes du Viet-Nam, et l'aide leur est accordée conformément à leurs besoins, sans aucune discrimination. Le FISE a procédé à un échange de vues avec le Comité international de la Croix-Rouge au sujet de la coordination de l'assistance, et le Conseil d'administration a décidé, à sa dernière session, de renforcer la représentation du FISE dans la République du Viet-Nam; un citoyen suisse a accepté le poste créé à cet effet. L'assistance fournie porte sur les services essentiels de santé, les services d'hygiène scolaire, la lutte contre la tuberculose et la lèpre, la nutrition appliquée, les services sociaux et la formation d'enseignants. On ne néglige aucun effort pour exécuter le travail dans un esprit de totale impartialité, en dépit des circonstances extrêmement difficiles.

86. Le FISE a été amené à s'occuper de questions de planification familiale, parce qu'il s'intéresse à la santé des mères, des femmes enceintes, des nouveau-nés et des enfants de familles nombreuses. En outre, son activité dans le domaine de la protection maternelle et infantile complète celle de l'OMS, qui s'intéresse également à la planification familiale. Les arguments avancés pour et contre la participation du FISE à cette action seront naturellement portés à la connaissance du Conseil d'administration lors de sa prochaine session; pour le moment, le FISE accorde une aide dans ce domaine à l'Inde et au Pakistan par l'entremise des services de protection maternelle et infantile, et le Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires examinera les aspects techniques de cette question avant la prochaine réunion du Conseil d'administration.

87. En terminant, M. Willard remercie les membres du Conseil de leurs observations et suggestions constructives, dont le Conseil d'administration tiendra compte, tant dans ses opérations administratives que dans l'établissement de sa politique.

88. Le PRÉSIDENT déclare clos le débat général sur le point 26 de l'ordre du jour et invite les membres du Conseil à examiner le projet de résolution relatif à cette question (E/L.1135).

89. M. VARELA (Panama) déclare qu'il se verra, à son vif regret, obligé de s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution. Il est grandement reconnaissant au FISE de l'aide apportée à son pays et, en général, de sa contribution à l'alimentation des enfants nécessiteux et à l'amélioration des services de santé. Néanmoins, il lui est impossible de voter un texte exprimant la satisfaction et l'appui du Conseil pour des programmes décrits dans un rapport qui n'a pas été distribué en langue espagnole. Sa présente déclaration doit être considérée comme un rappel des nombreuses demandes qu'il a déjà adressées aux secrétaires du Conseil et de ses comités, visant à ce que l'espagnol soit placé sur le même pied que les autres langues de travail.

90. M. WILLARD (Président du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance) s'excuse à nouveau de ce que le texte espagnol du rapport n'ait pas encore été distribué. Du fait que la session du Conseil d'administration s'est tenue à Addis-Abéba, le secrétariat du FISE a dû faire face à un surcroît considérable de travail pour que le Conseil puisse disposer à temps du rapport. Dans les conditions normales, lorsque le Conseil d'administration siège à New York, le secrétariat est en mesure de mettre à la disposition du Conseil le texte du rapport dans toutes les langues de travail. De grands efforts ont été faits en vue de terminer le rapport à temps pour la présente réunion, et la version espagnole a été envoyée de New York quelques jours plus tôt. Le fait que la session du Conseil d'administration précède de très peu celle du Conseil crée chaque année un problème pour la présentation du rapport. M. Willard fera tout son possible pour éviter que cette difficulté se renouvelle à l'avenir.

91. M. ISMAIL (Pakistan) appuie le projet de résolution et prend note avec satisfaction de l'objectif de 50 millions de dollars de recettes qui a été fixé pour la fin de 1969. Néanmoins, en ce qui concerne le paragraphe 2 du dispositif, il lui est impossible de prendre aucun engagement quant à l'accroissement de la contribution de son gouvernement, mais il est bien entendu qu'il le consultera sur cette question.

92. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution tel qu'il a été révisé par ses auteurs sur la suggestion du représentant de l'Iran.

Par 19 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le projet de résolution, tel qu'il a été révisé, est adopté.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

Mesures en vue de l'application de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (E/4174 et additifs, E/4184, E/4226).

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/4252)

93. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité social sur le point 24 (E/4252) et, en particulier, le projet de résolution dont l'adoption est recommandée au paragraphe 13 de ce rapport. Il signale que le paragraphe 12 du rapport fait état, à propos de l'adoption du projet de résolution, des réserves présentées par la Tchécoslovaquie et l'URSS en ce qui concerne le maintien des mots « remplissant les conditions requises » au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale, ainsi que par la France, le Luxembourg et le Royaume-Uni en ce qui concerne le maintien des mots « y compris les pratiques de discrimination inhérentes au colonialisme » au paragraphe 1 du dispositif de ce même projet de résolution.

94. Sir Samuel HOARE (Royaume-Uni) et M. POJARSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques), qui interviennent également au nom de la délégation tchécoslovaque, déclarent que leurs gouvernements maintiennent les réserves mentionnées au paragraphe 12 du rapport.

95. M^{me} SELLAMI (Algérie) dit que le rapport ne fait pas état de la réserve formulée par la délégation algérienne à la 550^e séance du Comité social. Elle demande qu'il soit mentionné au compte rendu qu'elle votera le projet de résolution bien qu'elle estime que toutes les mesures prévues dans le texte concernant l'*apartheid*, la ségrégation et la discrimination raciale sont insuffisantes; elle espère que les seules mesures réellement efficaces, à savoir la rupture des relations diplomatiques avec tous les pays pratiquant l'*apartheid*, la ségrégation et la discrimination raciale, seront appliquées.

96. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution contenu au paragraphe 13 du rapport du Comité social (E/4252).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 14 h 5.